

## OFFRE D'EMPLOI

**COMMISSIONNAIRE**  
*(personne salariée régulière  
à temps partiel)*



La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de commissionnaire (personne salariée régulière à temps partiel) à raison de 28 heures réparties sur 5 jours par semaine au Service de l'équipement et des travaux publics.

### Nature du travail

Sous la supervision du directeur du Service, le titulaire :

- ✓ livre le courrier interne, les documents au conseil municipal et effectue les dépôts bancaires ;
- ✓ transporte certains équipements chez les fournisseurs ;
- ✓ fait la livraison des volumes dans les succursales du Service de la bibliothèque ;
- ✓ achète et livre des pièces et du matériel ;
- ✓ effectue, dans la région métropolitaine, la cueillette et la livraison de courrier et/ou équipement ;
- ✓ déplace les véhicules municipaux pour les besoins d'entretien mécanique ;
- ✓ effectue toute autre tâche connexe.

### Exigences

- ✓ détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou l'équivalence ;
- ✓ détenir un permis de conduire de classe 5 valide ; classe 3 (atout) ;
- ✓ avoir une expérience pertinente ;
- ✓ très bonne connaissance du territoire de la ville de Mirabel et de la région métropolitaine (atout) ;
- ✓ excellente condition physique ;
- ✓ aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que courtoisie et entretient.

### Conditions de travail

L'horaire de travail de 28 heures par semaine est réparties comme suit :

Lundi au jeudi de 8h00 à 14h00

Vendredi : 8h00 à 12h00

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective en vigueur.

### Inscription

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le **12 mars 2010** à :

Conseillère en ressources humaines  
14111, rue Saint-Jean  
MIRABEL (Québec) J7J 1Y3

télécopieur: (450) 475-7195  
courriel: rh@ville.mirabel.qc.ca

*Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture.  
Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.*